



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le 15/09/2025
ID : 060-216003434-20250910-D56_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Quorum = 15 Nombre de présents = 21 Nombre de pouvoirs = 5 Nombre de votants = 26		

Séance du 10 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix septembre
à vingt heuresle Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°56

Date de convocation
4 septembre 2025

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N.,
Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M.,
M. MARCHAL J-M., M. FACQ J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme PENING B.,
Mme HARDY A-L., M. HENRIQUET S., Mme GAUTIER A., M. HERBLOT D.,
M. BENGHOUI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E., M. RESSIAN F.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
Mme WILLI F. par M. GURDALA J-N.
M. AGOSTINI L. par M. MOULA N.
Mme WOLF A-S. par Mme HARDY A-L.
Mme VERBRUGGHE V. par Mme KLOECKNER C.

ABSENTS : M. GOUJARD A., M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

Secrétaire de séance : Mme CARON V.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Cession d'un véhicule

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code Général de la propriété publique et notamment l'article 2211-1,

VU la délibération n° 28 en date du 25 mai 2020 portant délégation au Maire, notamment l'alinéa 10 stipulant que le Maire peut décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Dans l'objectif de renouvellement de certains véhicules composant la flotte automobile de la commune, afin de les remplacer par des véhicules moins polluants, certains doivent être vendus.

En raison de son état de vétusté, le véhicule Renault KADJAR, immatriculé ES 391 EQ et propriété de la commune depuis le 02 décembre 2020 (valeur à l'actif 7 415.24 €), a fait l'objet d'une reprise lors de l'achat d'un véhicule électrique.

Ce véhicule a été cédé à la société GUEUDET (SIRET n°30946926000058), pour un montant de 10 500 €.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

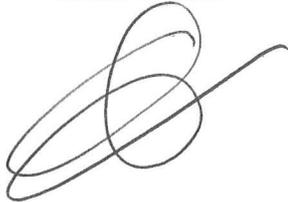
À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le déclassement et la sortie de l'actif de la commune de Lamorlaye du véhicule immatriculé ES 391 EQ,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la cession du véhicule immatriculé ES 391 EQ à la société GUEUDET, SIRET n°30946926000058, aux conditions du prix déterminé à savoir 10 500 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

Valérie CARON



Le Maire

Nicolas MOULA

